

**Intermarché de DAX**

Spécialisée dans le commerce alimentaire, l'enseigne historique du [Groupement des Mousquetaires](http://www.ac-franchise.com/franchise-groupement+des+mousquetaires_4_565.html) se positionne comme le spécialiste des prix bas sur une offre complète. Les adhérents du Groupement des Mousquetaires sont des chefs d’entreprise indépendants.

L’Intermarché de Dax (Landes) a été créé en 1991 par les adhérents M. et Mme Dubois. C’est un magasin d’une surface de vente de 2 000 m² et équipé d’un parking de 190 places. Située aux abords du centre ville de Dax, l’enseigne a un concurrent direct depuis deux ans dans sa zone de chalandise primaire (Champion, devenu Carrefour Market). On dénombre environ 172 500 clients par an. L’unité commerciale est en relation permanente avec deux centrales d’achat : La Scafruit, située à St Paul les Dax, spécialisée dans le frais et la base Intermarché, située à Castet (Landes) spécialisée, dans le sec et surgelé.

Mme Isabelle Bats a été recrutée il y a deux ans par M. et Mme Dubois pour diriger l’unité commerciale. La baisse récente du chiffre d’affaires oblige l’équipe de direction à réfléchir sur les actions correctrices à mettre en place pour renforcer les performances de l’unité commerciale et le service offert aux clients.

**DOSSIER 2 : L’OPTIMISATION DE L’EQUIPE COMMERCIALE DU RAYON FRUITS ET LEGUMES (ANNEXES 5 à 9)**

La démission de Coralie, Employé Libre Service (ELS) Fruits et Légumes, a alourdi les tâches de ses équipiers. Dans l’objectif de renforcer l’équipe et d’assurer un service client de qualité, la directrice décide, en accord avec M. Stéphane Roboti, chef de rayon, d’intégrer un nouvel ELS pour une prise de poste le 1er septembre 2011.

Madame Bats hésite entre deux types de contrat :

* soit un contrat à durée indéterminée (CDI) de 25 heures par semaine ;
* soit un contrat de professionnalisation en formation commerciale de 21 heures en entreprise par semaine.

Dans l’hypothèse du recours au contrat de professionnalisation, vous préparez le recrutement et l’intégration du nouveau salarié au sein de l’équipe.

* 1. Elaborez le planning hebdomadaire de l’équipe Fruits et Légumes en y intégrant le nouveau collaborateur en contrat de professionnalisation.

**ANNEXE 9 : Contraintes pour l’élaboration du planning**

**Ouverture du point de vente :** Du lundi au samedi.

**Horaires d’ouverture :** 9 h à 19 h sans interruption.

**Profil équipe Fruits et Légumes :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PRENOM** | **QUALIFICATION CONTRAT** | **HEURES** | **POSTE OCCUPE** |
| STEPHANE | CDI | 35 h | CHEF DE RAYON |
| LATIFA | CDI | 35 h | ELS |
| LAURENT | CDI | 35 h | ELS |
| CECILE | CDI | 14 h | ELS |
| HELENE | CDD | 35 h | ELS |
| Nouvel embauché | Contrat de professionnalisation | 21 h | ELS |

**Organisation du travail :**

Le travail est organisé en deux équipes :

* L’équipe du matin travaille de 6 h à 13 h.
* L’équipe de l’après midi travaille de 13 h à 20 h.

Un équipier ne peut pas travailler une journée complète.

**Contraintes de présence dans le rayon :**

* Le matin, il faut impérativement 2 personnes du lundi au jeudi pour effectuer la mise en rayon et 3 personnes le vendredi et samedi.
* L’après midi, une personne seule peut suffire pour effectuer le réassort, sauf le samedi où deux employés sont nécessaires.
* Le chef de rayon effectue l’intégralité de son service le matin.
* Le personnel à temps complet travaille 5 jours par semaine.
* Il faut tâcher d’équilibrer le plus possible le nombre de présents le matin et l’après-midi.

**Contraintes liées au personnel :**

* Les personnels à temps complet ont émis les vœux suivants pour leur jour de congé hebdomadaire : Stéphane et Latifa le mardi, Laurent le samedi, Hélène le jeudi.
* Le salarié en contrat de professionnalisation ne sera pas disponible le lundi et le mardi car en formation au Greta. Par ailleurs, sur ses jours de présence dans le magasin, il travaillera toujours avec l’équipe du matin dans un souci de formation.
* Latifa préfère travailler le matin pour une contrainte de garde d’enfants.